RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDING GYNES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 10 IMPASSE JACQUES VILLENEUVE
34500 BEZIERS

---

442 276 325 RCS BEZIERS

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le quinze septembre,
A 14 heures,

Les associés de la société HOLDING GYNES se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Yves HENNION préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Monsieur Yves HENNION propriétaire de 820 parts et de 675 parts en usufruit
- Madame Catherine HENNION propriétaire de 5 parts
- Madame Julie HENNION propriétaire de 225 parts en nue-propriété
- Madame Aurore HENNION propriétaire de 225 parts en nue-propriété
- Monsieur Cédric HENNION propriétaire de 225 parts en nue-propriété

Soit un total de 1 500 parts sociales

Le Président constate, en conséquence, que les associés, représentant la majorité des voix, peuvent valablement délibérer et que l'Assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus des deux tiers des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constatation d'une erreur matérielle affectant les statuts mis à jour le 8/11/2019 à la suite du transfert de siège à compter du 01/01/2020,
- Régularisation et mise en conformité de l'article 8 – PARTS SOCIALES,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Les statuts sociaux,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis il est rappelé que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix l'unique résolution :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, constate qu'une erreur matérielle a été commise, lors de l'établissement des statuts mis à jour le 8 novembre 2019 à la suite du transfert de siège à compter du 1er janvier 2020, sur les 1495 parts sociales de Monsieur Yves HENNION, mentionnant une détention en pleine propriété.

En effet, la rédaction des statuts n'a pas repris la répartition entre la nue-propriété et l'usufruit des parts sociales concernées détenues par Monsieur Yves HENNION, suivant acte de donation reçu par Maître Nicole ROUSSE DE BERAIL à Béziers, le 18 février 2012.

L'Assemblée générale décide ce jour de mettre en conformité l'article 8 – PARTS SOCIALES conformément au démembrement de propriété pour Monsieur Yves HENNION.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur Yves HENNION
Huit cent vingt parts sociales en pleine propriété portant les numéros 676 à 1495
ci..... 820 parts (PP)

Six cent soixante-quinze parts sociales en usufruit portant les numéros 1 à 675
ci..... 675 parts (U)

- Madame Catherine HENNION
Cinq parts sociales en pleine propriété portant les numéros 1496 à 1500
ci..... 5 parts (PP)

- Monsieur Cédric HENNION
Deux cent vingt-cinq parts sociales en nue-propriété portant les numéros 1 à 225
ci..... 225 parts (NP)

- Madame Julie HENNION
Deux cent vingt-cinq parts sociales en nue-propriété portant les numéros 226 à 450
ci.....225 parts (NP)

- Madame Aurore HENNION
Deux cent vingt-cinq parts sociales en nue-propriété portant les numéros 451 à 675
ci.....225 parts (NP)

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....1 500 parts

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.



Monsieur Cédric HENNION



Madame Julie HENNION



Madame Aurore HENNION

